



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Assemblée Générale Ordinaire 6/03/2015





L'avenir sera ce que vous en ferez !

**Bienvenue et merci de votre
présence.**

Le Bureau:

JM Buteux, R Buteux, MJ Krémer,
S Arjakovsky, M Batard, Ch Bouillon,
JDeslandes, HGohin, D Krémer



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Ordre du jour

- Rapport moral année 2014 (JMB)
- Rapport financier 2014 et Budget prévisionnel 2015 (JMB)
- Quitus sur rapports
- Election du Conseil d' Administration
- Objectifs 2015 (JMB)
- Mesure du bruit: résultats 2014 (MB)
- Nuisances activité Pontoise / Cormeilles en Vexin
- Nuisances activité Roissy.
- Calypso
- Bruit des A320
- Réunions Préfet région: Vol de Nuit
- Questions diverses



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Rapport moral



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Objectifs 2014

Réduire les nuisances relatives à l'activité aérienne de Pontoise/Cormeilles et induites par l'activité de Roissy.

➤ LOCAL

- Veille et information de la population
- Exploitation des stations de mesures de bruit et Exploitation de système de repérage de trajectoires

- **Suivi du Recours relatif à représentation Dirap à CCE Roissy**

- **Promouvoir et suivre l'utilisation carte pédagogique « circuits ».**

- **Participation à CCE et Comité Permanent de CCE Cormeilles pour réduire nuisances (actuelles, potentielles).**

- Préparer une action juridique pour réduire les nuisances (circuits de piste, activité d'affaire)



L'avenir sera ce que vous en ferez !

CCE de l'aérodrome de Pontoise / Cormeilles en Vexin

- **CCE du 11 décembre 2012 et 10 décembre 2013**
 - **Avis négatif sur la mise en place des procédures GNSS**
 - diffusion de carte pédagogique avec repérage des zones d'attention (villages).
 - Présentation suivis trajectoires aviation légère « chevelus »
 - Information dirigeable Airship Paris
 - Bilan réclamations et « discussion sur limite 17 T »

- **CCE en 2014 : pas de convocation, prévision de CCE début 2015 reportée par départ secrétaire général... en attente...**



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Limitier nuisances de Roissy

Modification des trajectoires d'approche de Roissy

- **Le 13 août 2012**, la Dirap adresse un recours hiérarchique **au tribunal administratif** pour faire annuler l'arrêté du Préfet de Région nommant les membres de la CCE (sans inclure la Dirap).
 - **Jugement tribunal administratif de Paris du 13/05/2014: requête DIRAP rejetée**
- Juin 2013 : **Le Conseil D'Etat donne raison à la Dirap et annule l'arrêté de novembre 2011**
- Le 21 janvier 2014: Dirap invitée à CCE Roissy (Descentes douces)
- **Le 12 février 2014 : Le Conseil D'Etat rejette les requêtes contre l'arrêté de septembre 2012 ! La modification des trajectoires est maintenue.**



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Objectifs 2014

Réduire les nuisances relatives à l'activité aérienne de Pontoise/Cormeilles et induites par l'activité de Roissy.

➤ NATIONAL et EUROPEEN

➤ **Etre membre de la CCE de Roissy**

➤ En coordination avec associations Roissy /Orly: **obtenir une réduction des nuisances (vols de nuit, autre organisation des approches)**

➤ Participation au groupe de travail UFCNA: « descentes douces »

➤ En coordination avec UFCNA, UECNA: actions juridiques et réglementation.



L'avenir sera ce que vous en ferez !

En relation avec UFCNA

Union Française Contre Nuisances Aéronefs

- 22 novembre 2014: AG de l'UFCNA , Dirap membre du conseil d'administration
- **Aviation Légère:**
- Faire adapter une note aux préfets pour avoir des commissions vraiment orientées vers la réduction des nuisances.
- **Aviation Commerciale:**
- Roissy: Groupe Travail sur Vol de Nuit - participation ADVOCNAR « décevant car les vrais problèmes pas posés ! »)
- Roissy: Groupe de travail Descentes Douces (UFCNA): 4 réunions pour définir méthode de travail et comprendre la technique « point merge »
- GT en stand by à date (...)
- 2014: Contacts entre UFCNA et Administration pour renouer le contact.
- **ACNUSA**(l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires): **fort** différent avec le président de ACNUSA dont les positions « pro-activité aéronautique » sont considérées non équilibrées en termes de réduction des nuisances.



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Rapport moral

Approbation?

Votants: NON ?

Abstentions ?

Votants OUI ?



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Rapport financier



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Les recettes 2014

ADHESIONS		2 100 €
SUBV COMMUNES		2 378 €
SUBVENTION DEPT		830 €
INTERETS CE		218 €
TOTAL RECETTES		5 526 €



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Les dépenses 2014

626310	AFFRANCHIS.	295,00 €
616000	ASSURANCES	126,74 €
628100	COTIS. A. A.	225,00 €
623700	COMM.population	1 191,60 €
622600	HONORAIRES	1 000,00 €
623800	DIVERS	0
618100	DOCUMENT.	0
601100	FOURN.BUR.	0
627000	FRAIS BANC	84,00 €
625500	FRAIS DEPL.	0,00 €
625500	FRAIS RECEP.	439,00 €
605000	MATERIEL	419,7
623000	PUBLICITE	0
626500	TELEPH.INT.	130,79 €
531000	VIR.CAISSE	0
TOTAL DEPENSES		3911,83



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Le résultat 2014

TOTAL RECETTES	5 526,45 €
TOTAL DEPENSES	3 911,83 €
BILAN 2014	1 614,62 €



L'avenir sera ce que vous en ferez !

L'AVOIR DE L'ASSOCIATION

au 31/12/2014

SOLDE COMPTE CHEQUE FIN 2014	6 636,87 €
SOLDE COMPTE EPARGNE FIN 2014	19 282,89 €
SOLDE FIN 2014 AG	25 919,76 €



Budget prev 2015

DEPENSES 2015			RECETTES 2015		
626310	AFFRANCHIS.	500,00 €	ADHESIONS		2 100 €
616000	ASSURANCES	125,00 €			
628100	COTIS. A. A.	225,00 €	SUBV COMMUNES		1 900 €
623700	COMM.population	2 000,00 €			
622600	HONORAIRES	2 000,00 €	SUBVENTION DEPT		830 €
623800	DIVERS	- €			
618100	DOCUMENT.	- €	INTERETS CE		200 €
601100	FOURN.BUR.	- €			
627000	FRAIS BANC	85,00 €	REPRISE PROV.		605 €
625500	FRAIS DEPL.	- €			
625500	FRAIS RECEP.	- €			
605000	MATERIEL	500,00 €			
623000	PUBLICITE	- €			
626500	TELEPH.INT.	200,00 €			
531000	VIR.CAISSE	- €			
TOTAL DEPENSES		5 635,00 €	TOTAL RECETTES		5 635,00 €



Compte rendu 2014

- Remerciement aux **180 adhérents** et aux associations, répartis sur **32 communes**, pour la confiance qu'ils nous témoignent, ainsi qu'aux **17 mairies et au Conseil Général** du Val d'Oise pour leur soutien.
- **Les recettes et dépenses sont inférieures à nos prévisions.**
Les dépenses de fonctionnement prennent en compte des **honoraires d'avocat** concernant l'étude juridique « 17 tonnes ».
- De ce fait le résultat de l'année 2014, affiche un **solde comptable positif de 1 614 €.**
- Le niveau des adhésions adhérents, est sensiblement en identique à 2013, **l'avoir en fin d'exercice est de 25 920 €.**
- Le budget prévisionnel 2015, est présenté pour approbation, il inclus outre les dépenses et recettes courantes, une **provision de 2000 €** pour honoraires d'avocats .



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Rapport financier

Quitus : OUI ? NON ?

Votants: NON ?

Abstentions ?

Votants OUI ?



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Election du Conseil

Le Conseil:

JMButeux, RButeux, MJKr mer, Ch Bouillon,
SArjakovsky, MBatard, , JDeslandes,
HGohin, DKr mer, Ph Noel.



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Election du Conseil

Votants: NON ?

Abstentions ?

Votants OUI ?



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Objectifs 2015

Réduire les nuisances relatives à l'activité aérienne de Pontoise/Cormeilles et induites par l'activité de Roissy.

➤ LOCAL

- Veille et information de la population
- Exploitation des stations de mesures de bruit et Exploitation de système de repérage de trajectoires
- **Promouvoir et suivre l'utilisation carte pédagogique « circuits ».**
- **Participation à CCE et Comité Permanent de CCE Cormeilles pour réduire nuisances (actuelles, potentielles).**
- Préparer une action juridique pour réduire les nuisances (circuits de piste, activité d'affaire)

➤ NATIONAL et EUROPEEN

- **Etre membre de la CCE de Roissy**
- **En coordination avec UFCNA : obtenir une réduction des nuisances (vols de nuit, autre organisation des approches)**
- En coordination avec UFCNA, UECNA: actions juridiques et réglementation.



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Focus

- **Mesure du bruit: résultats 2014 (MB)**
- **Nuisances activités de Pontoise/Cormeilles en Vexin**
- **Nuisances activité Roissy.**
- **Questions diverses**



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Mesures de bruit



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Le bruit en 2014 (année)

Village	Nombre de survols trop bruyants
Courcelles	22 100 (1100) en 2013
Ableiges	16 000 (1750)
Epiais Rhus	5800 (1650)
Us	9 700 (1600)
	Extrapolation annuelle des mesures réalisée (dont en rouge Avions Roissy)



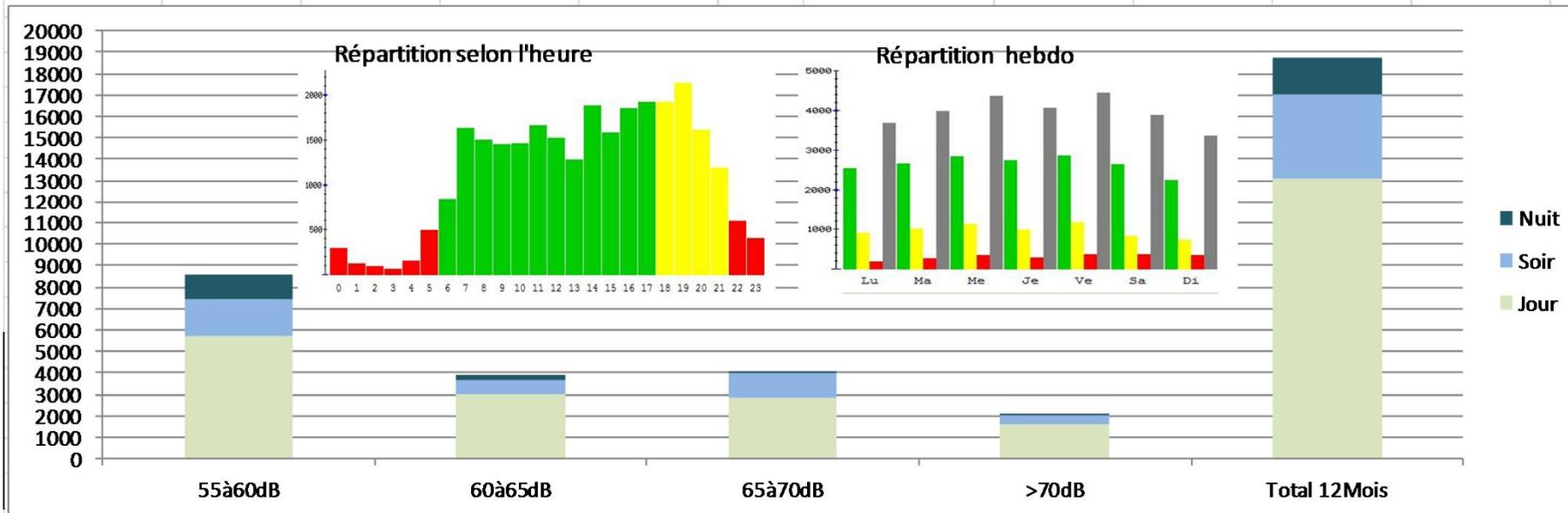
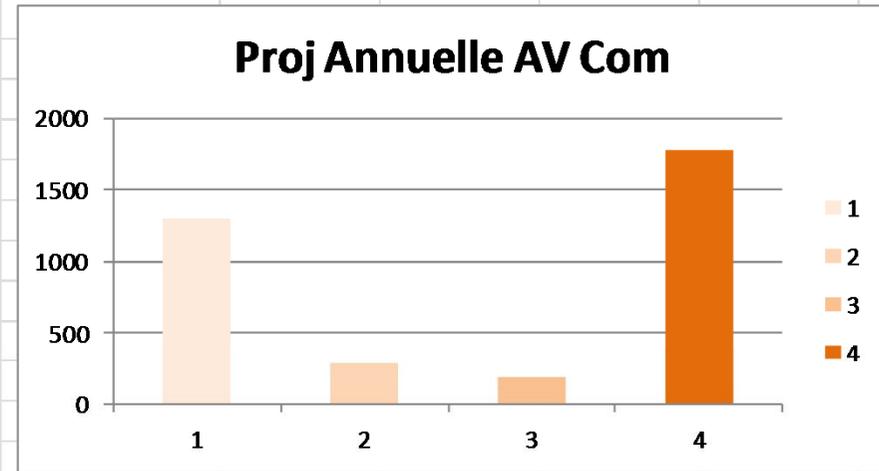
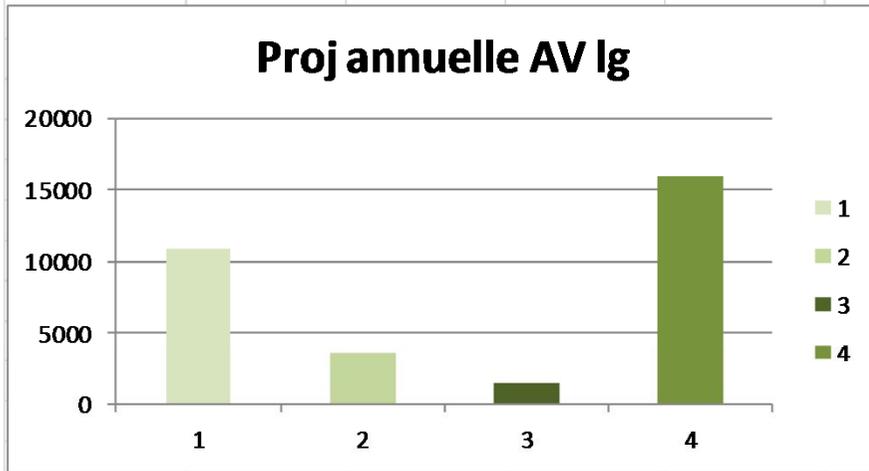
L'avenir sera ce que vous en ferez !





L'avenir sera ce que vous en ferez !

Mesures sur Ableiges

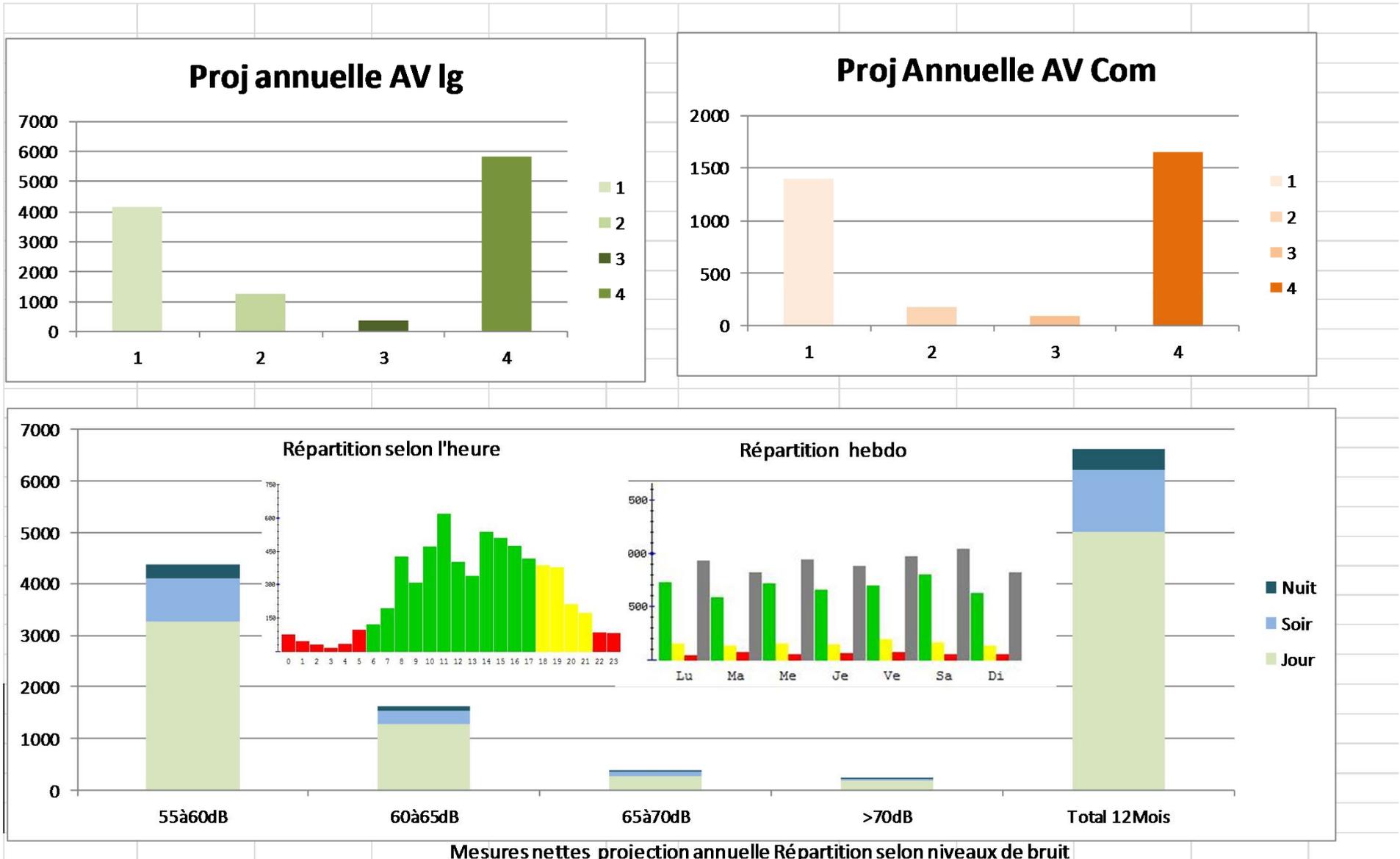


Mesures nettes projection annuelle Répartition selon niveaux de bruit



L'avenir sera ce que vous en ferez !

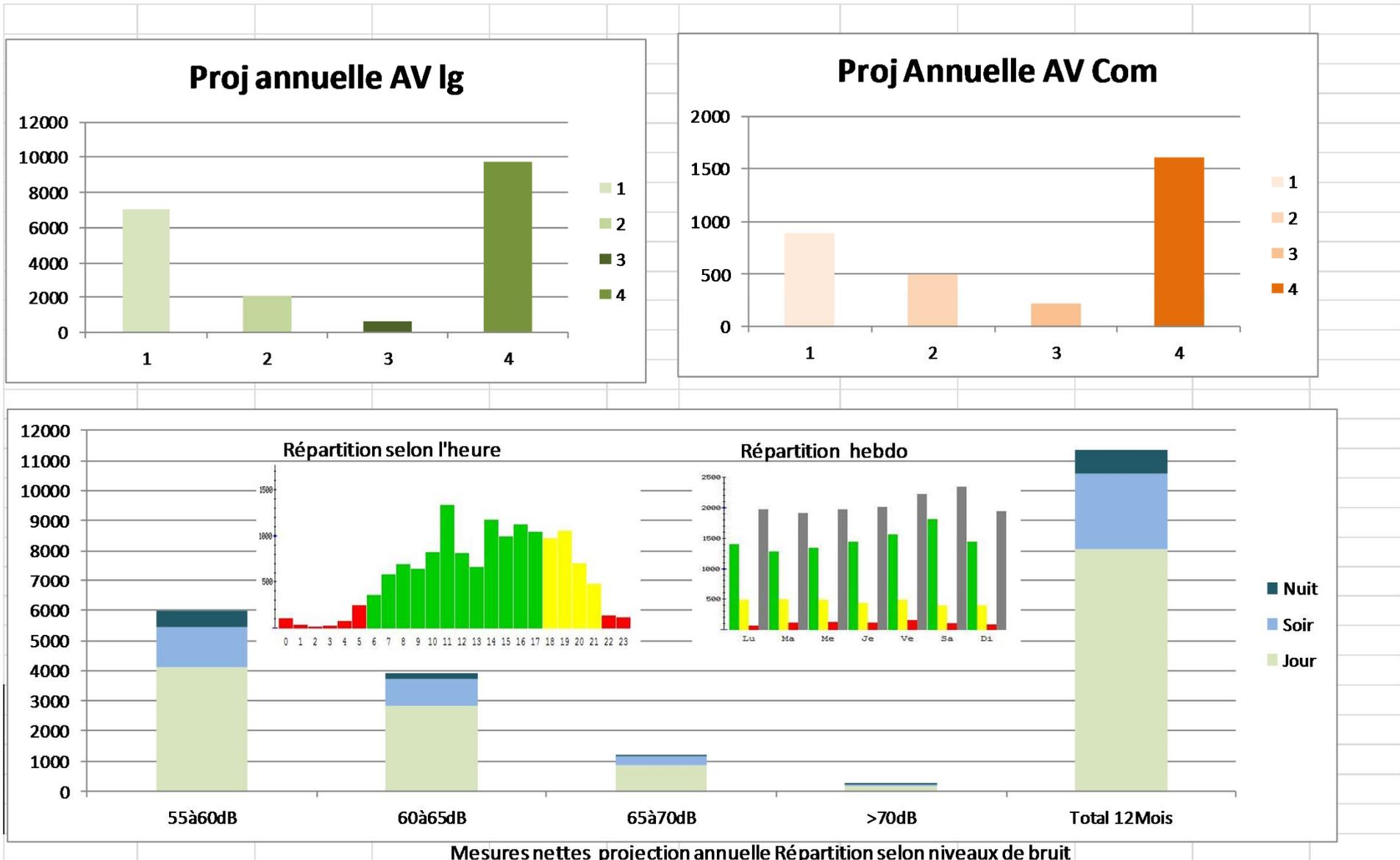
Mesures sur Epiais RhuS





L'avenir sera ce que vous en ferez !

Mesures sur Us



Mesures nettes projection annuelle Répartition selon niveaux de bruit



L'avenir sera ce que vous en ferez !

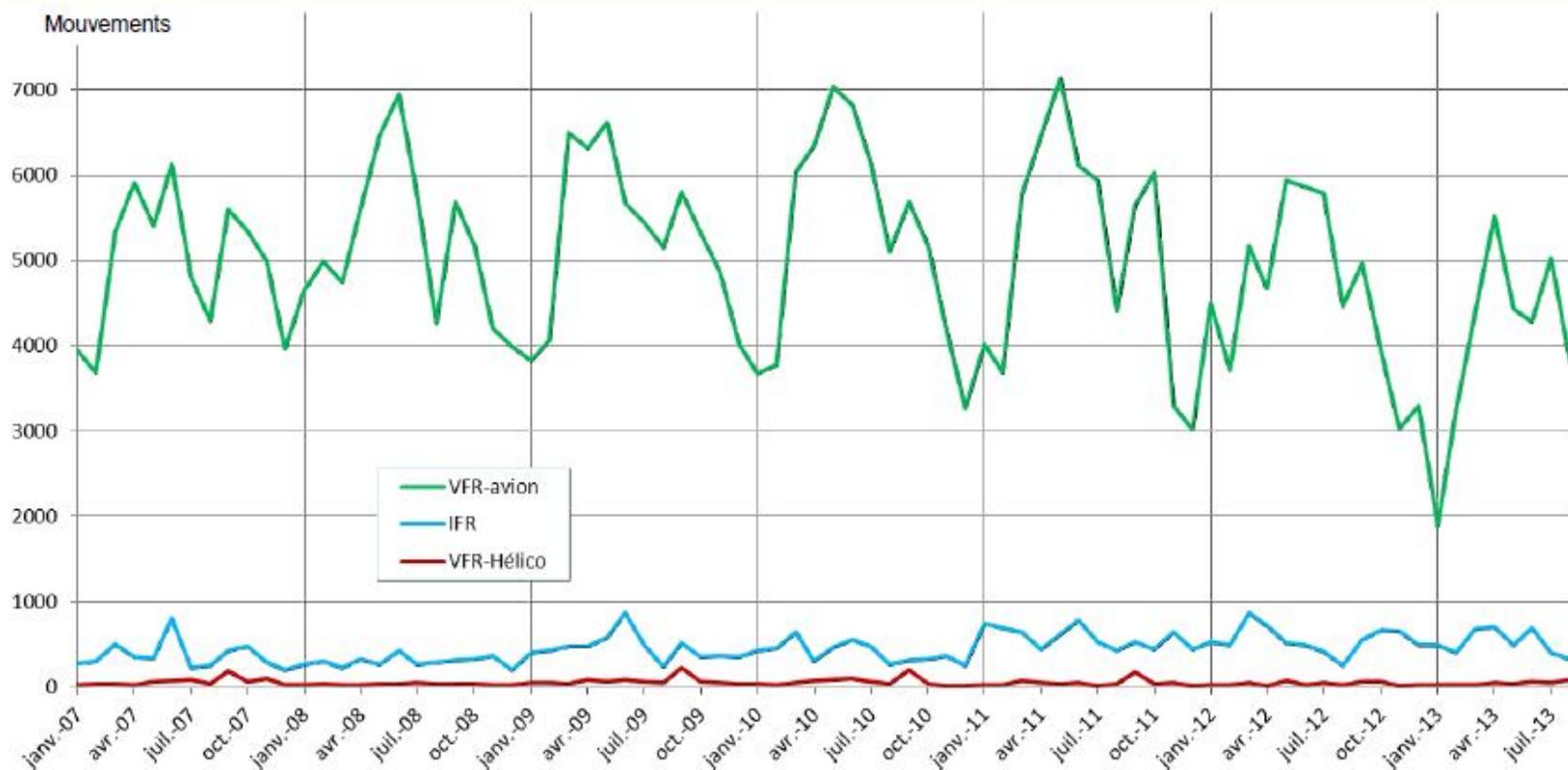
CCE Pontoise/Cormeilles en Vexin



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Activité Pontoise/Cormeilles en Vexin

L'évolution du trafic mensuel janvier 2007-août 2013



- Relative atonie du trafic VFR Hélicoptère
- Relative stabilité du trafic IFR (avion + hélicoptère) porté par un léger effet Salon du Bourget (+43% entre juin 2013 et juin 2012)
- Très nette baisse du trafic VFR avion (effet météorologique -58% entre jan.2013 et jan.2012, mais aussi baisse structurelle)

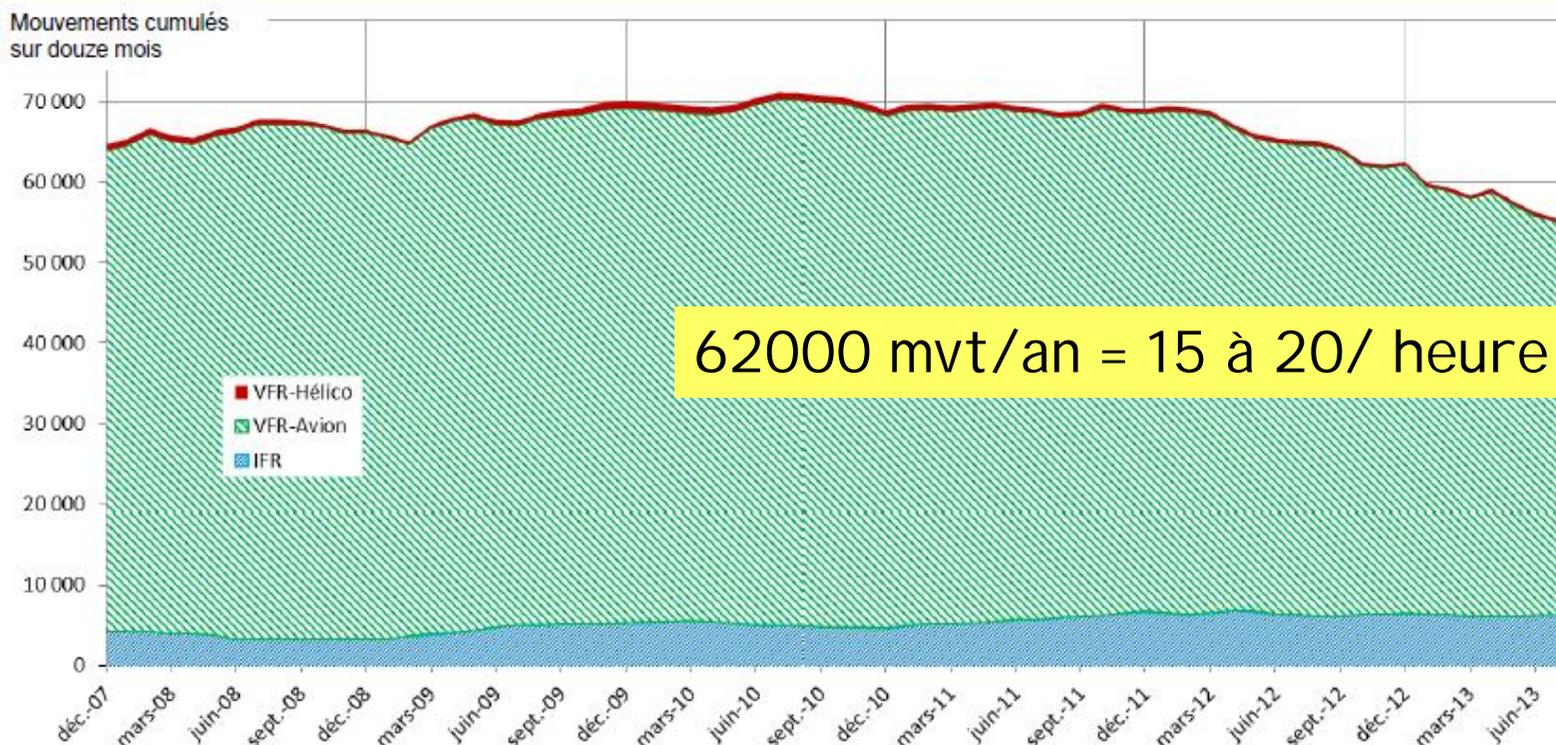


L'avenir sera ce que vous en ferez !

Activité Pontoise/Cormeilles en V

CCE 10/12/2013

Activité cumulée sur douze mois



- Relative atonie du trafic VFR Hélicoptère autour de 500 mouvements sur douze mois
- Relative stabilité du trafic IFR (avion + hélicoptère) autour de 6600 mouvements sur douze mois
- Très nette baisse du trafic VFR avion, 55 019 mouvements sur 12 mois au 31/8/2013, contre 69 141 fin 2011 et 62 527 fin 2013



Procédure GNSS et suite

- **RAPPEL:**
- Mettre en place des procédures d'accès à l'aérodrome via GPS
- Se conformer OACI pour aérodromes activité affaire

- **CCE décembre 2012:**
- La DIRAP considère qu'accepter la mise en place de procédures GNSS, **c'est reconnaître que l'aérodrome a vocation à accueillir plus de trafic d'affaire, donc beaucoup plus de nuisances.**
- En conséquence la DIRAP **donne un avis NEGATIF** à la proposition de mise en place de procédures GNSS.

- **MAIS les procédures GNSS ont été publiées en 2014 !**



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Dirigeable Airship Paris

- **Réservation indisponible.**
- **Site** <http://www.airship-paris.fr/actualite-des-vols/>
- « En raison de mauvaises conditions atmosphériques pendant tout cet été (plus de 50% des vols annulés) nous avons dû renoncer à prolonger la saison de vol en septembre. »



Rappel CCE 10/12/2013: Discussion sur pistes à 17 T

- **Actuellement notes DGAC de 1980 et 1986:**
 - Masse au décollage limitée à 17 T
 - Nombre sièges limité à 25
 - Exploitation lignes régulières autorisées.
 - Activité hélicoptère autorisée aux basés

- **Discussion en CCE et risque:**
 - Mise en avant d'un intérêt pour la suppression de la limitation en Tonne pour une « meilleure protection des riverains » en



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Résultat consultation avocat

Dès lors, le ministre des transports pourrait prendre un arrêté modifiant la décision de la direction générale de l'aviation civile en date du 25 avril 1980 sur les conditions d'exploitation de l'aérodrome et prévoir un rehaussement du tonnage des avions au décollage.

Néanmoins, si un rehaussement de la masse au décollage venait à être envisagé, ce rehaussement devrait s'accompagner de mesures compensatoires afin de ne pas porter préjudice aux droits des riverains.

En premier lieu, dans l'hypothèse où le ministre des transports viendrait à envisager un rehaussement du seuil de 17 tonnes, il vous sera possible de saisir le juge administratif d'un référé expertise afin qu'un expert soit désigné par le juge administratif en vue de mesurer, notamment, l'impact économique et environnemental d'une telle mesure.

En deuxième lieu, un arrêté du ministre des transports visant à remettre en cause la masse au décollage de 17 tonnes maximum pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans les deux mois suivant sa publication ou sa notification.



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Résultat consultation avocat

En deuxième lieu, il conviendrait d'agir pour obtenir une révision rapide de la charte du parc naturel régional du Vexin en vue, précisément, de rendre incompatible tout projet de modification du tonnage des avions autorisés sur l'aérodrome de Corneilles en Vexin.

En effet, aux termes de l'article L. 333-1 I et II du Code de l'environnement :

II. - La charte du parc détermine pour le territoire du parc naturel régional les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. »

Il résulte de ces différents éléments que la charte d'un parc naturel régional peut fixer des orientations stratégiques à l'Etat et aux collectivités territoriales en ce qui concerne les nuisances sonores ou bien encore le survol du périmètre du parc par les aéronefs.



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Calipso



La France est le premier pays à développer une telle classification basée sur des mesures prises en situations réelles de vol et exprimée au moyen d'un indice de performance sonore (IP) défini en référence au bruit maximal d'une conversation (68 décibels).

Plus l'indice de performance sonore est élevé, plus le niveau de bruit perçu est faible :



- IP 0 : niveau de bruit perçu au sol égal à celui d'une conversation ;
- IP 30 : niveau de bruit perçu au sol inférieur de 3 décibels à celui d'une conversation ;
- IP 60 : niveau de bruit perçu au sol inférieur de 6 décibels à celui d'une conversation.

La valeur de 3 décibels correspond à une atténuation perceptible par l'oreille humaine.

En fonction de ce critère, les avions sont classés selon 4 catégories, d'une échelle de A à D, du plus performant au moins performant :

IP	$IP \geq 60$	$30 \leq IP < 60$	$0 \leq IP < 30$	$IP < 0$
Classification	A	B	C	D

Ce dispositif novateur met à la disposition du public des données objectives relatives au bruit des avions légers et favorise ainsi le dialogue entre les usagers de l'aviation légère et les riverains des aérodromes. CALIPSO référence déjà 50 types d'avions représentant plus de 70% de la flotte d'avions légers immatriculés en France. Les propriétaires restent libres de classer leur avion.

L'application informatique CALIPSO est accessible en ligne à compter du 1er juillet 2013 sur : [CALIPSO, une classification sonore pour les avions légers](#)

Pas de déclaration pour avions de Cormeilles ? A voir en CCE.



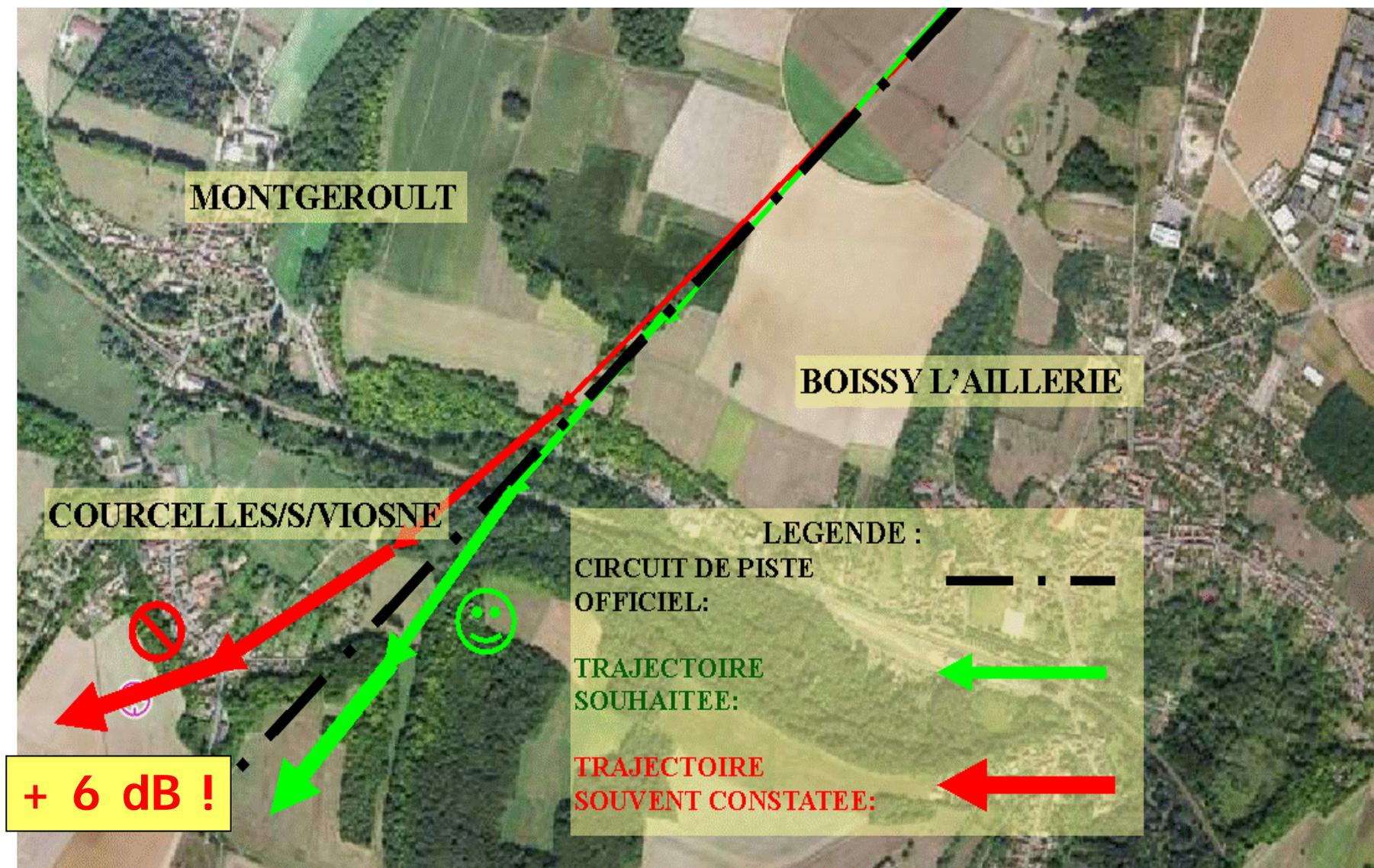
L'avenir sera ce que vous en ferez !

Carte pédagogique



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Mesures sur circuits Courcelles





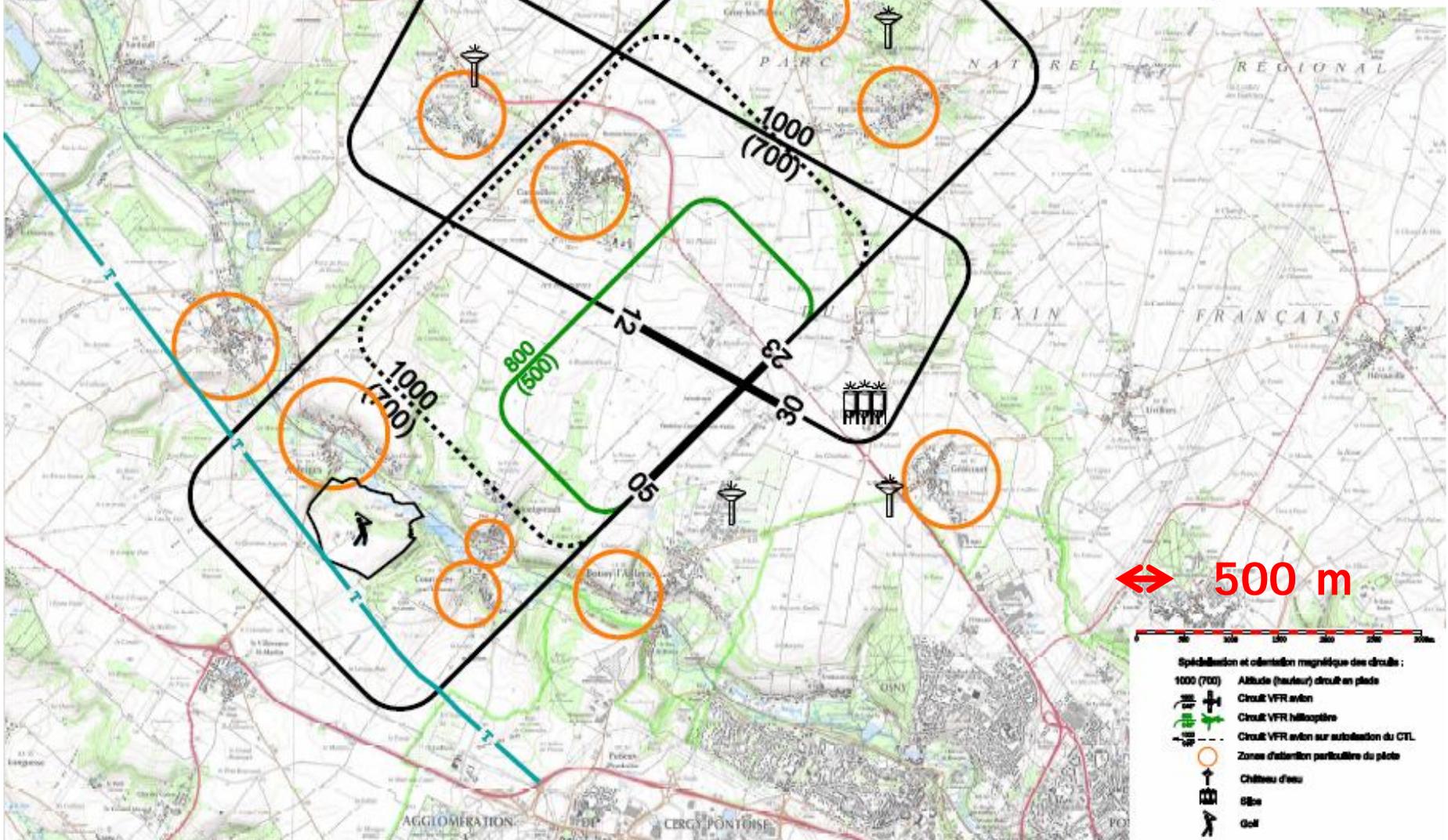
L'avenir sera ce que vous en ferez !



CIRCUITS EN VOL DE L'AERODROME
DE PONTAISE CORNELLES EN VEXIN

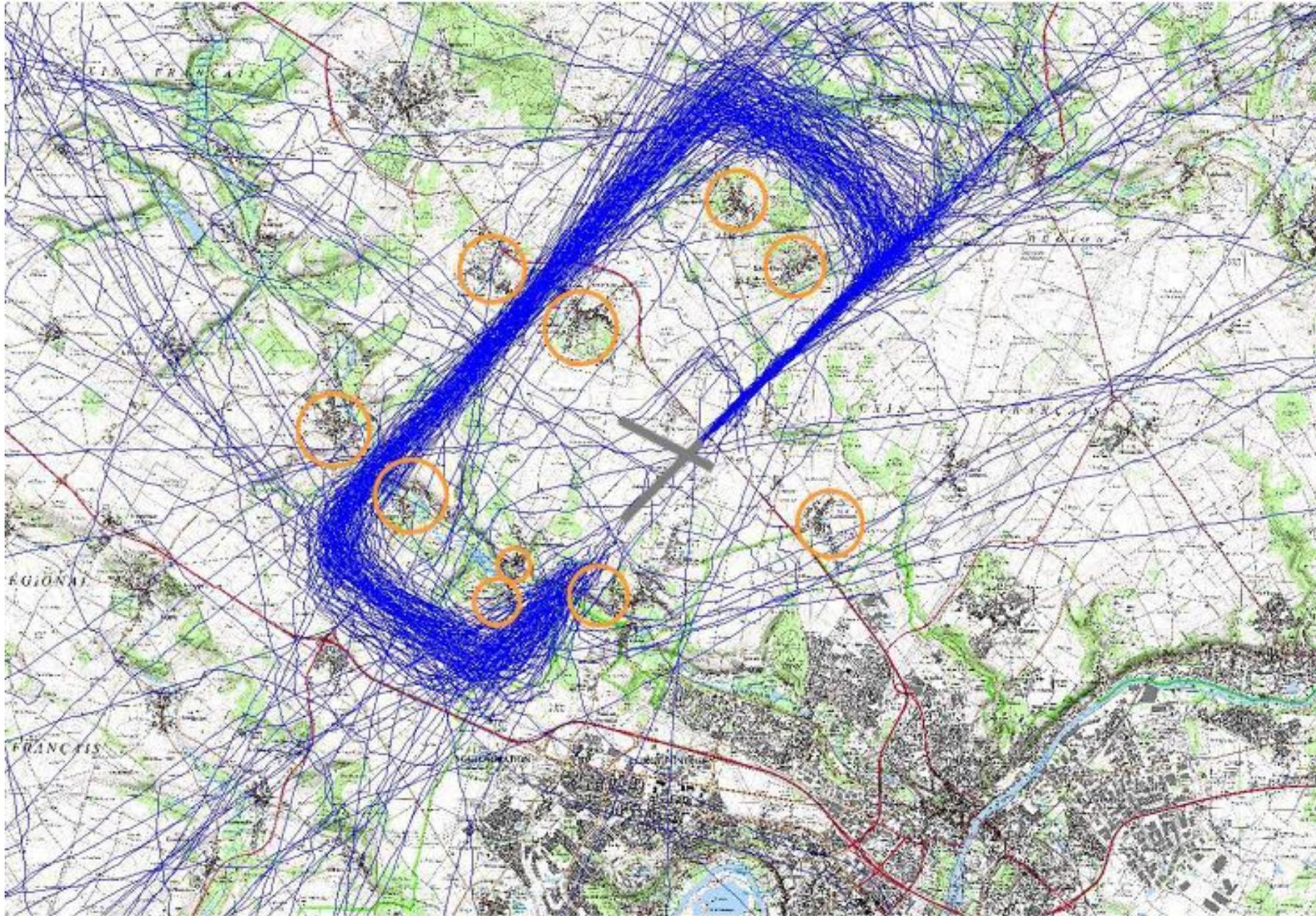
Edition Sept 2012

SCAN 25 ©
© IGN - Paris - année 2007
Reproduction interdite
Protocole MAAPRAT-MEDDTL-IGN



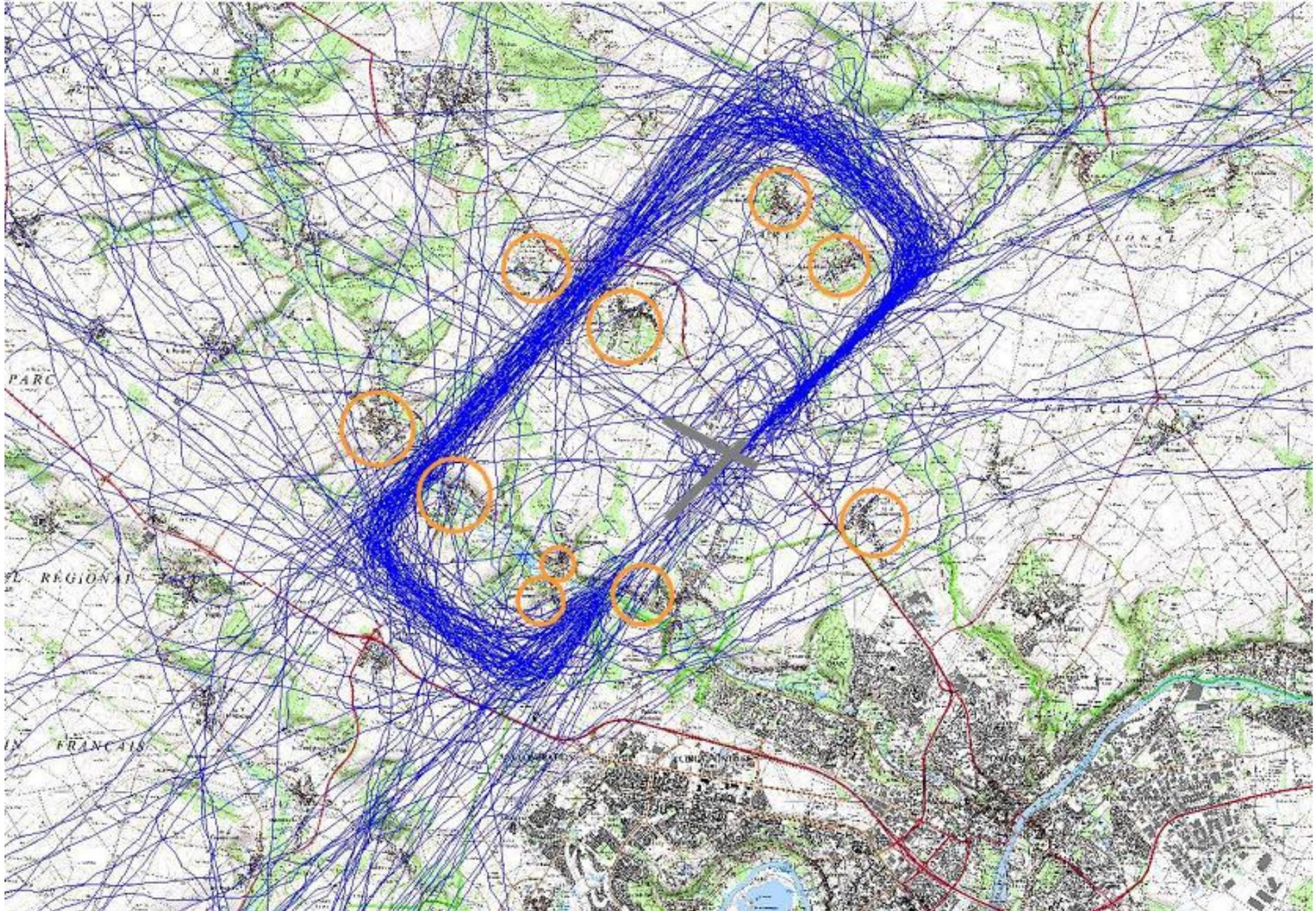


3 Feb 2013 QFU 23





Jeudi 4 juillet 2013 - QFU 05 et 23





L'avenir sera ce que vous en ferez !

Nuisances Roissy



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Réduction sifflement A 320



Roissy, le 28 janvier 2014

Air France réduit les émissions sonores de ses Airbus A320 à l'approche des aéroports

A compter de l'été 2014, Air France équipera progressivement l'intégralité de ses appareils de la famille Airbus 320* (A318, A319, A320 et A321) de kits de réduction de bruit.

Réduction sifflement 8dB

Ces nouveaux équipements diminueront jusqu'à 8 décibels les sifflements générés par ces avions durant les phases de descente, à l'approche des aéroports, à partir de 40 km et jusqu'à 12km de la piste.

La modification de la totalité des appareils débutera en juin 2014 et devrait être achevée avant fin 2015.

← Avant fin 2015

46% des avions de Roissy !

- 1- Plus de 5 500 appareils de la famille Airbus A320 sont en service dans le monde (Airbus)
- 2- Les plates-formes Paris-CDG et Paris-Orly ont enregistré 721 900 mouvements en 2012 (ADP)
- 3- Les Airbus A318-319-320-321 représentent 45,80% des mouvements à Paris-CDG (DSNA, 2009)
- 4- Les Airbus A318-319-320-321 représentent 60,15% des mouvements à Paris-Orly (DSNA, 2009)
- 5- Air France exploite 140 appareils de la gamme Airbus A318-319-320-321 (2012)
- 6- Lufthansa exploite 157 appareils de la gamme Airbus A319-320-321 (2013)
- 7- Easyjet exploite 194 appareils de la gamme Airbus A319-320 (2013)

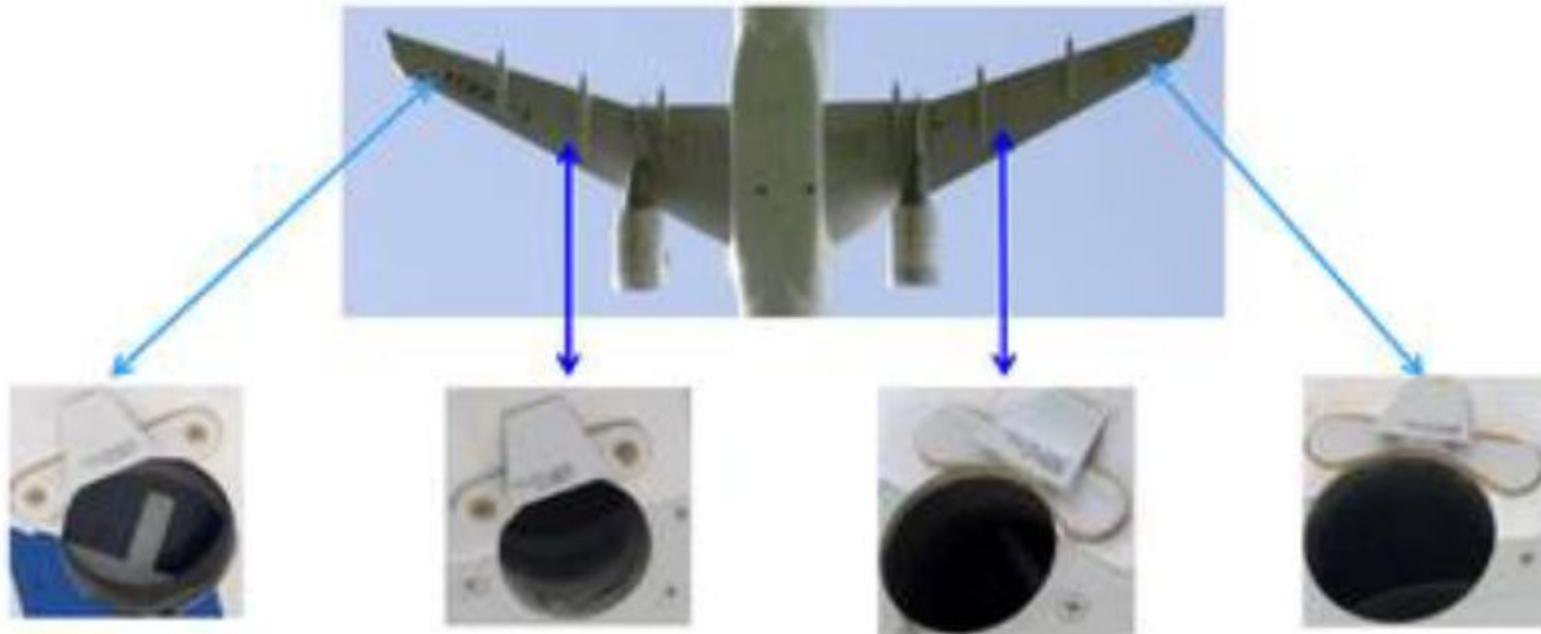
Source Actu Environnement.com 31/10/2013





L'avenir sera ce que vous en ferez !

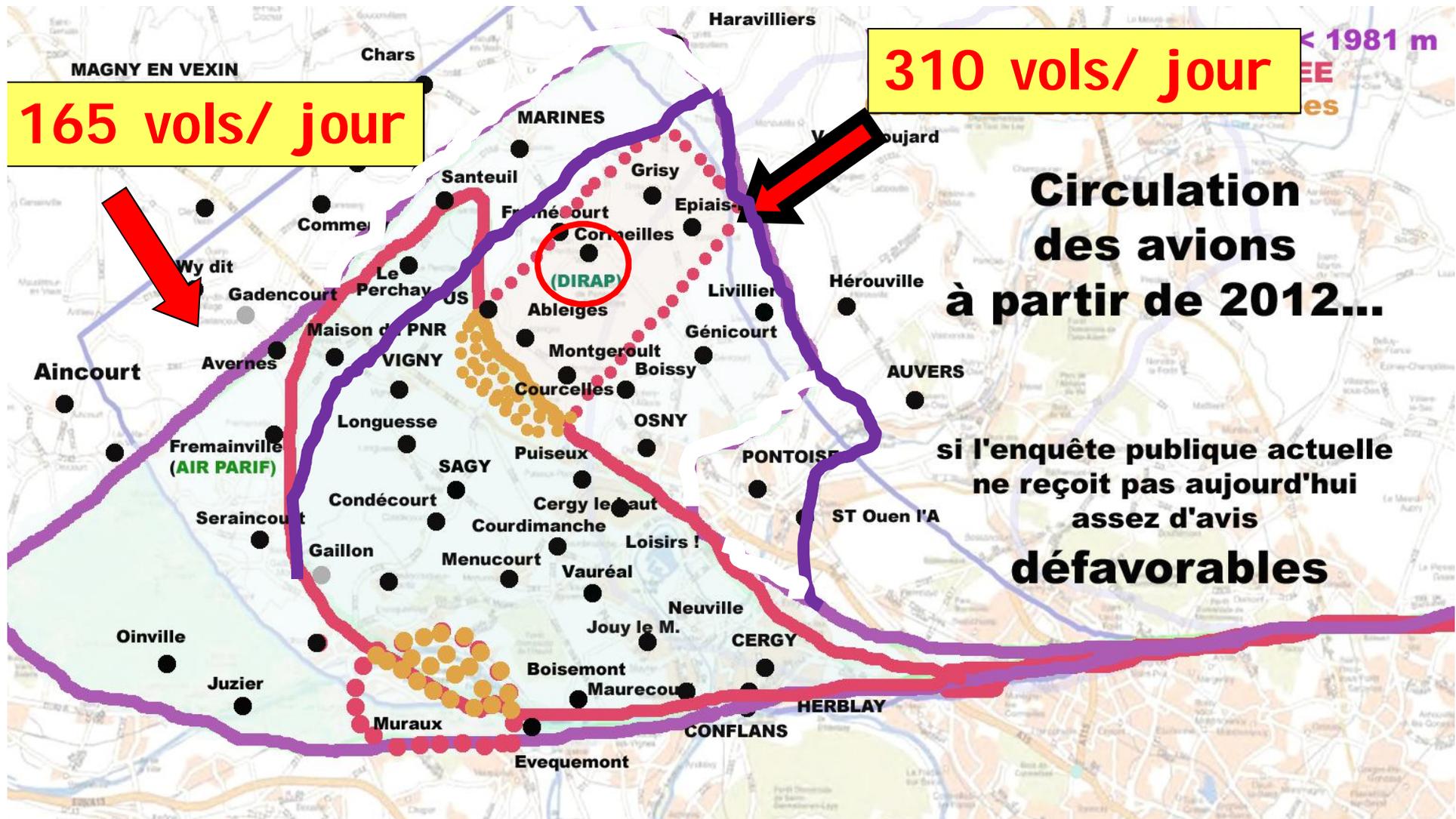
SIFFLEMENT DES AIRBUS A320





L'avenir sera ce que vous en ferez !

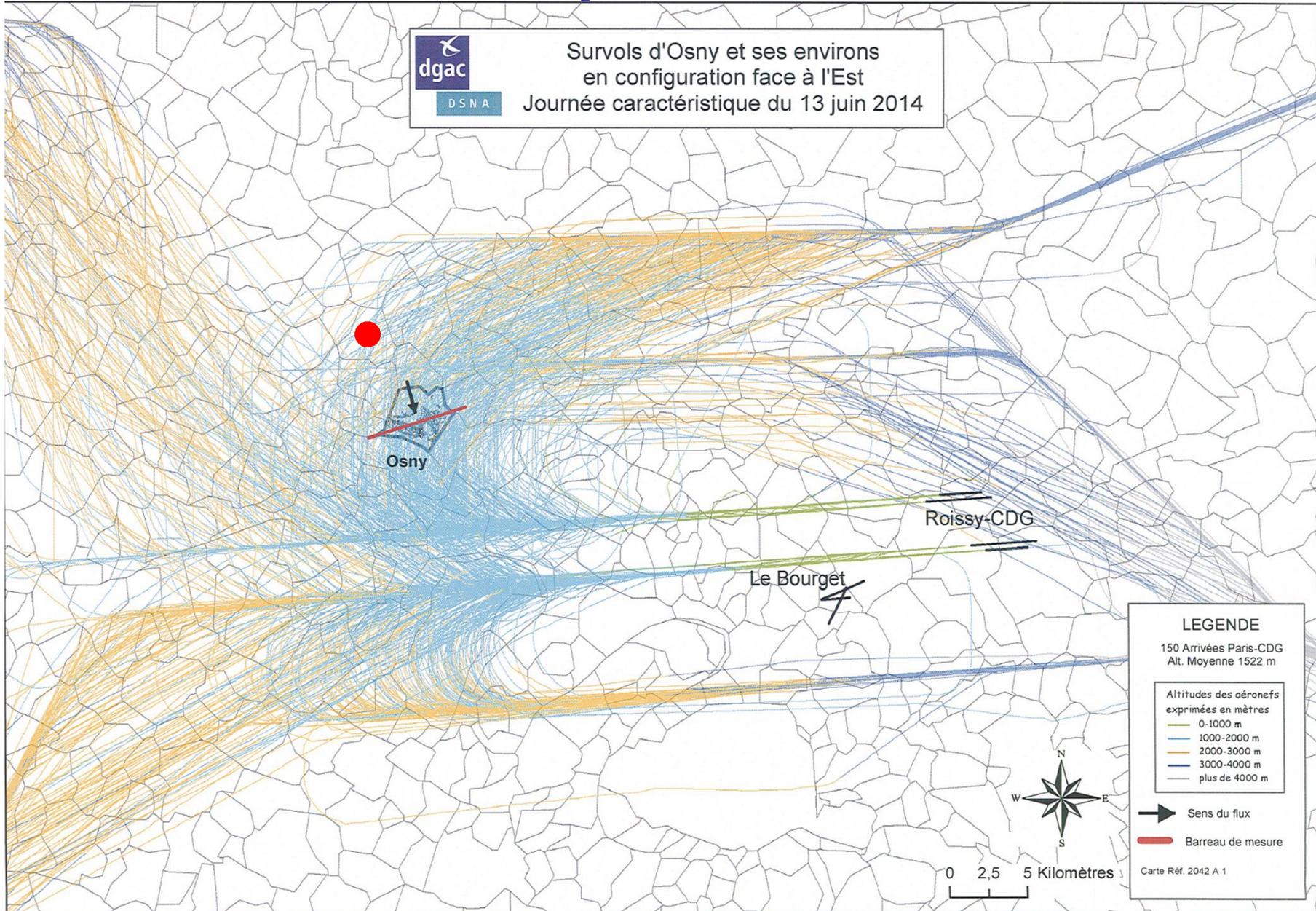
Le cumul des nuisances !





L'avenir sera ce que vous en ferez !

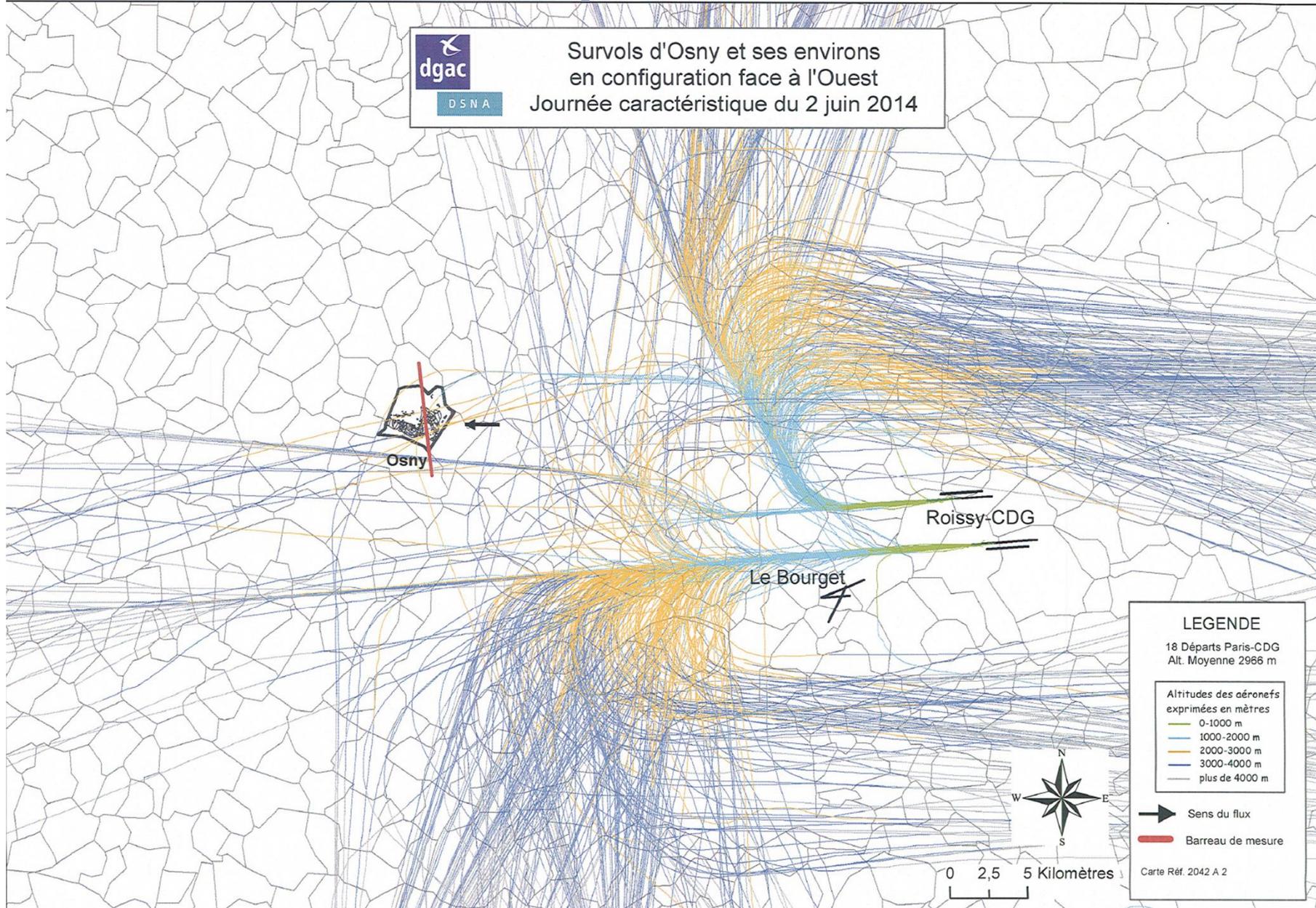
Activité Roissy: ex survol OSNY





L'avenir sera ce que vous en ferez !

Activité Roissy: ex survol OSNY





L'avenir sera ce que vous en ferez !

GT Vol de Nuit Roissy

- Participation associations CCE Roissy (dont ADVOCNAR)
- Décidé CCE juin 2012, réunions sept 2014 à juin 2015 (Préfet Guyot).
- **Le HIC ! Le cadre du GT :**
- Prendre des mesures pour réduire les nuisances sur 0h à 5h ... à droit constant !
- **Ce qui induit pas de réduction du nombre de vols !**
- **Et certainement aucune mesure efficace ...**



L'avenir sera ce que vous en ferez !

GT UFCNA sur approche Point Merge

- Participation associations ADVOCNAR, DI RAP, CIRENA, ass. ORLY
- Lors de réunions UFCNA et DGAC: possibilité ouverte de discussion sur les mesures envisagées par la DGCA
- MAIS
- Stand-By du fait des associations: disponibilité temps !



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Questions diverses



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Merci pour votre attention !